

219C0805  
FR0013183985-FS0450

16 mai 2019

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**GENSIGHT BIOLOGICS S.A.**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mai 2019, la société Novartis Pharma AG<sup>1</sup> (Lichtstrasse 35, 4056 Basel, Suisse), a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 mai 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GENSIGHT BIOLOGICS et détenir 1 390 487 actions GENSIGHT BIOLOGICS représentant autant de droits de vote, soit 4,84% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>,

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GENSIGHT BIOLOGICS sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Novartis AG.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 28 724 541 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.